



Etablissement  
Public Territorial

**Séance ordinaire du conseil territorial du 13 avril 2021**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION n°2021-04-13\_2303**  
**Vote du taux de la Cotisation Foncière des**  
**Entreprises – Année 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril à 18h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 avril 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. YAVUZ	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Représenté	Mme TORDJMAN	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	M. VIC	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme JANODET	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	M. BENBETKA	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	M. GUILLAUMOT	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. SEGURA	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	M. LAURENT	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	M. TAUPIN	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Représenté	Mme DUPART	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. GAUDIN	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Représentée	Mme VALA	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	M. GROUSSEAU	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Représentée	Mme BOIVIN	P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. VIELHESCAZE	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. LEPRETRE	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	M. GAUDIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	Mme SPANO	P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme JANODET	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. MAITRE	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présente		P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme ABDOURAHMANE	P

Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	Mme DUPART	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. BENBETKA	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	-		-
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	Mme LORAND	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	Mme AZZOUG	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	Mme LEFEBVRE F.	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme TROUBAT	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. DEFREMONT	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Mme LINEK	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. DECROUY	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. SEGURA	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	M. TAUPIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. BOUYSSOU	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	M. LAFON	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. MARCHAND	P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. DECROUY	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	Mme SPANO	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. DUFOUR	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. PECQUEUX	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	Mme KIROUANE	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	M. VIELHESCAZE	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	M. GUILLAUMOT	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	M. BERENGER	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	-		-
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	M. GROUSSEAU	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	M. DUFOUR	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	Mme DORRA	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. BERENGER	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme GONZALES	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. YAVUZ	P

**Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI**

<b>Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire</b>			102
<b>N° de délibérations</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Votants</b>
2294 à 2327	50	50	100

## Exposé des motifs

Conformément à la loi NOTRe, les établissements publics territoriaux (EPT) devaient percevoir la cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant une période transitoire de 5 ans, de 2016 à 2020. À partir de 2021, la Métropole du Grand Paris (MGP) aurait dû percevoir la CFE et voter le taux. La loi de Finances 2021, via l'article 255, a finalement maintenu pour deux années supplémentaires la perception et le vote du taux par les EPT. Ainsi, la MGP devrait percevoir la taxe à compter du 1er janvier 2023. Néanmoins, ce même article prévoit, à titre exceptionnel pour l'année 2021, un reversement à la MGP des deux-tiers de la dynamique de CFE des EPT constatée entre 2020 et 2021. Ce reversement s'effectuera par la voie de la dotation d'équilibre.

Pour rappel, la loi prévoit une unification du taux de CFE réalisée progressivement par parts égales chaque année sur une durée théorique de dix-sept ans à compter de l'année de création de l'établissement public territorial.

Par ailleurs, chaque année, l'EPT a la possibilité de faire évoluer son taux dans les conditions de droit commun applicables aux EPCI à fiscalité professionnelle unique, c'est-à-dire en respectant les règles de liens entre les taux de fiscalité économique et de fiscalité ménage (article 1636 B sexies du code général des impôts) et celles relatives au plafonnement des taux (article 1636 B septies du code général des impôts).

En 2020, le taux moyen pondéré voté pour le territoire s'élevait à 32,03%.

En application des dispositions légales et des délibérations des communes sur la fiscalité ménage en 2020, pour l'exercice 2021, l'EPT ne pourra pas voter un taux supérieur à 32,03% dans la mesure où l'évolution de la fiscalité ménages, en termes de taux moyens pondérés, a très légèrement reculé (l'EPT ne peut relever le taux que si l'évolution de la fiscalité ménages des communes membres a augmenté).

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Vu** l'état fiscal 1259 pour 2021 annexé à la présente ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Décide que le taux moyen pondéré à appliquer pour la cotisation foncière des entreprises sur le territoire est fixé à 32,03 % pour 2021.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 100**



A Vitry-sur-Seine, le 19 avril 2021  
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 20 avril 2021  
ayant été publiée le 20 avril 2021

EPT : **012 GRAND-ORLY SEINE BIEVRE**  
ARRONDISSEMENT : **94**  
TRÉSORERIE SPL : **TRESORERIE VITRY S/ SEINE**

N° 1259 EPT (1)

TAUX  
FDL  
2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION DE CFE POUR 2021

I - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2020 <sup>1</sup>	Taux d'imposition de 2020 <sup>2</sup>	Taux d'imposition plafonné pour 2021 <sup>3</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 <sup>4</sup>	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) <sup>5</sup>
CFE	<b>424 740 918</b>	<b>32,03</b>	>>>	<b>381 576 000</b>	<b>122 222 971</b>

II - DÉCISIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2021

**144 801 835** - **22 578 864** - **NC** -  +  = **122 222 971**  
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget - Total allocations compensatrices - DCRTP <sup>4</sup> - Versement GIR <sup>4</sup> + Prélèvement GIR <sup>4</sup> = Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises

2. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2021 <sup>5</sup>

Réserve de taux capitalisée <sup>6</sup>	Réserve de taux utilisée <sup>7</sup>	TAUX VOTE <sup>8</sup>	Taux mis en réserve <sup>9</sup>
		<b>32,03%</b>	

Produit de CFE unique (col.4 x col.8) **122 222 971** Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

III - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRE

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES <sup>6</sup>

a. Réduction des bases des créations d'établissements	<b>5 607</b>
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	<b>10 005</b>
c. Autres allocations	<b>22 563 252</b>

2. BASES NON TAXÉES <sup>7</sup>

Bases exonérées par le conseil de territoire	<b>527 817</b>
Bases exonérées par la loi dans certaines zones	<b>71 626 230</b>

A **CRETEIL**  
Le **DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES**  
  
**MME NATHALIE MORIN**  
le **31 MARS 2021**

Le préfet,  
le

A **Orly**  
Le  
président,  
**Michel Leprêtre**

le **14/04/2021**



EPT : **012 GRAND-ORLY SEINE BIEVRE**  
 ARRONDISSEMENT : **94**  
 TRÉSORERIE SPL : **TRESORERIE VITRY S/ SEINE**

N° 1259 EPT (2)

**TAUX**  
**FDL**  
**2021**

ÉTAT DE NOTIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION DE CFE POUR 2021

3. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES<sup>8</sup>

Taux maximum de droit commun <sub>10</sub>	Taux maximum dérogatoire <sub>11</sub>	Taux maximum avec rattrapage <sub>12</sub>	Taux moyen 75% <sub>13</sub>	Taux maximum avec capitalisation <sub>14</sub>	Taux maximum avec majoration spéciale <sub>15</sub>
<b>31,60</b>	<b>32,03</b>		<b>20,39</b>	<b>31,60</b>	

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE<sup>9</sup>

Taux moyen pondéré des deux taxes foncières (bâti et non bâti) de 2020 :	
national	de l'EPT
////	////

Coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres :

Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe foncière sur les propriétés bâties <sub>16</sub>	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des deux taxes foncières <sub>17</sub>
<b>0,986700</b>	<b>0,986746</b>

Plafonnement du taux de CFE

Taux moyen EPCI à FPU 2020 (niveau national) <sub>18</sub>	Taux plafond pour 2021 <sub>19</sub>
<b>27,19</b>	<b>54,38</b>